

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00853

Numéro SIREN : 308 622 158

Nom ou dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt 1992

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIETE D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIES
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION Numéro RCS : 308 622 158
Numéro Gestion : 2002B00853
Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Adresse: 251 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve-d Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 26/02/2020
Sous le numéro : 1992

Délivré à Lille-Métropole le 28 février 2020

Le Greffier,

REGIONALE DE RESTAURATION – R.D.R.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2020

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA RDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		391 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 60 69370 MONS EN BARDEUIL		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		3 0 8 6 2 2 1 5 8 0 0 1 9 1		Néant ☐ *				
				Exercice N clos le,		N-1		
				31082019		31082018		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 244	15 244	15 244	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	278 869	278 869	278 869	
		Constructions	AP	AQ	8 540 833	3 191 462	5 349 370	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 220 605	1 175 380	45 224	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	115 651	113 970	1 681	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	45 734	45 734	45 734	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	10 216 939	4 480 813	5 736 126	6 250 728	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			205 420	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	277 830	12 920	264 909	210 063
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 169 334		1 169 334	1 244 288
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non verse	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	523 040		523 040	511 302
Disponibilités		CF	CG	2 812 146		2 812 146	1 915 648	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 247		4 247	3 115	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 786 599	12 920	4 773 678	4 089 837	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	15 003 539	4 493 734	10 509 804	10 340 566	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Stocks		Créances				

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse <u>1 000 000</u>)			DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	100 000
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	8 479 576	8 479 309
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	296 872	75 267
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	252 544	213 500
	TOTAL (I)			DL	10 128 992	9 868 076
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	35 310	35 310
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	88 888	230 632
	Dettes fiscales et sociales			DY	201 362	99 981
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	42 026	93 341
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)			EB	13 223	13 223
TOTAL (IV)			EC	380 812	472 489	
(V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 509 804	10 340 566	
RENDIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
		Ecart de réévaluation libre		ID		
		Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	345 502	437 179
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SA RDR		Neant ☐				
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 683	FE		FF	2 683	
		FG	1 146 920	FH		FI	1 146 920	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 149 603	FK		FL	1 149 603	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 201	
	Autres produits (1) (11)					FQ	65 453	
						FR	1 218 258	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	178 087	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	63 328	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	514 602
							GB	
		Sur actif circulant - dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges - dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	33 948	
					GF	789 966		
					GG	428 291		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 074	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
						GP	23 074	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV	23 074	
						GW	451 366	

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SA RDR		Neant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 203 11 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 203 11 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	46 246 43 412	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 246 43 412	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(39 043) (32 412)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	115 450 58 600	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 248 535 1 148 043	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	951 663 1 072 776	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	296 872 75 267	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	410 786 303 680
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	11 200 7 686	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires	46 246	7 203		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SA RDR										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	15 244	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	278 869	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 485 013	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	382 730	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	673 089	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 220 605	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	100 108	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	15 543	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	10 155 960	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	45 734	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	45 734	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	10 216 939	0H		0J	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		4					
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	15 244	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	278 869	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	7 485 013	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	382 730	MF			
		Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH	673 089	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 220 605	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	100 108	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	15 543	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			IV		NG	(3)	NH	10 155 960	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		07		0W			
	Autres participations			I0		0X		0Y	45 734	0Z			
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E		2F		2G			
	TOTAL IV			13		NJ		NK	45 734	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							14		OK	(4)	OL	10 216 939	0M

Formulaire obligatoire relatif à l'IFA
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise SA RDR										Neant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 795 534	PV	402 695	PO		PQ	2 198 229		
	Sur sol d'autrui	PR	380 633	PS	2 097	PT		PU	382 730		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	567 223	PW	43 279	PX		PY	610 503		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 109 462	QA	65 918	QB		QC	1 175 380	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	100 108	QI		QJ		QK	100 108		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 249	QM	611	QN		QO	13 861		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	3 966 210	QV	514 602	QW	(1)	QX	4 480 813		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	3 966 210	QZ	514 602	QA	(1)	QB	4 480 813	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	46 246	R1	R2	R3	R4	46 246			
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	7 203	T8	(7 203)			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8		V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	46 246	X3	X4	X5	7 203	X7	39 043			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	46 246	NQ	NR	NS	7 203	NU	39 043			
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	46 246	Total général non ventilé (NS+NT-NU)		NY	7 203	Total général non ventilé (NW-NY)				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire à l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SA ROR

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 213 500	TV 46 246	TN 7 203	TO 252 544
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 213 500	TS 46 246	TT 7 203	TU 252 544
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 16 122	6U	6V 3 201	6W 12 920
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 16 122	TY	TZ 3 201	UA 12 920
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 229 622	UB 46 246	UC 10 404	UD 265 465
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF 3 201	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 46 246	UK 7 203	
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire l'article 51 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SA EDR		Neant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	13 631		13 631		
	Autres créances clients	UX	264 199		264 199		
	Créance représentative de titres (Prêt pour dépositaire en rétrocession de titres) LO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 006		16 006	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	1 131 201		1 131 201		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 127		22 127		
	Charges constatées d'avance	VS	4 247		4 247		
	TOTALUX		VT	1 451 412	VU	1 451 412	VV
RENVIS	(1) Montant des	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG					
	a plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	35 310				35 310
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	88 888	88 888			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	87 338	87 338			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	76 035	76 035			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	37 988	37 988			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	15 142	15 142			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 884	26 884			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	13 223	13 223			
TOTALUX		VY	380 812	VZ	345 502		35 310
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise		SA RDR		Néant ☐		Exercice N, clos le		
						31/03/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	296 872	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					Y	115 450	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé. DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	412 322	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts (déduire des produits nets de participation						2A		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Repense d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	ØV		Basin d'emploi à dynamiser (44 duodecies)	IF		
Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	412 322	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	412 322	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PDR										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale ZB - Autres réserves ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	75 267		Dividendes	ZE		75 000					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	75 267		Report à nouveau (NB: Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
					TOTAL II	ZH		75 267					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	34 783		6 346					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		129 073		XQ	129 073		140 764					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 590		30 294					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	10 640		11 293					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	178 087		188 698					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 270		11 618					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	51 057		220 131					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	63 328		231 749					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				1Y	235 341		172 109					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	28 636		28 899					
	- Montant brut des salaires *				0B								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
DIVERS	- Numéro du centre de gestion agréé * XP				Filiales et participations: (liste au 2059-G) prévu par art. 38 II de l'art. III au CGI				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL						
				Plus-values à 19% JM			Imputations JC						
	Groupe résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO						
				Plus-values à 19% JP			Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

REGIONALE DE RESTAURATION – R.D.R.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2020

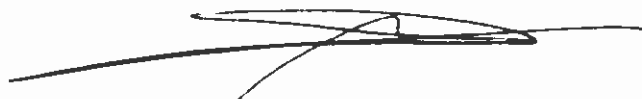
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2019, d'un montant de 296.872 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,80 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 280.000 Euros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 16.872 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2019, d'un montant de 296.872 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,80 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 280.000 Euros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 16.872 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



G R E F F E

REGIONALE DE RESTAURATION R D R

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 308 622 158

Siège Social :

251 rue Jean Jaurès

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



10 rue de la Gare - 63000
Aurillac (France)
M. LEBLANC
Rég. Comptable N° 12345

02 47 12 34 56
02 47 12 34 56

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CROU de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 août 2019**

A l'Assemblée générale de la société REGIONALE DE RESTAURATION – R D R,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGIONALE DE RESTAURATION – R D R, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Page 1 sur 3

10 rue de la Gare
63000 Aurillac
Rég. Comptable N° 12345
Tél : 02 47 12 34 56
Courriel : audit@aequitas.fr

Marqueur de réussite !

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

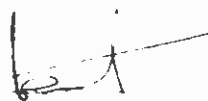
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

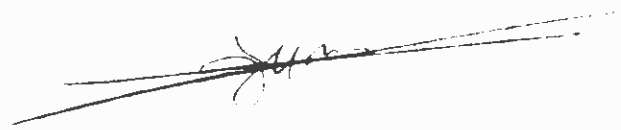
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 31 janvier 2020.

Pour AEQUITAS AUDIT


Christophe LEWANDOWSKI
Associé


Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes